



Anancy, le 7 juillet 2023

Communiqué de presse

Prolongation du Plan de protection de l'atmosphère en 2024, Évaluation complète et premières mesures des particules ultrafines

La 7^e Conférence locale de l'air (CL'Air) du Plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve (PPA) s'est tenue le 7 juillet 2023 à Bonneville, et a réuni les représentants de la société civile, notamment les associations, les syndicats professionnels et les partenaires institutionnels. À cette occasion, Rémy Darroux, sous-préfet de Bonneville, président de la CL'Air, accompagné d'Éric Fournier, vice-président de la CL'Air représentant la Région, président de la Communauté de communes de la vallée de Chamonix Mont-Blanc, ont annoncé la prolongation de l'actuel Plan de protection de l'atmosphère de la Vallée de l'Arve en 2024. Une évaluation quantitative et qualitative de celui-ci sera menée en outre pour adapter les actions à poursuivre et étudier la possibilité d'en mettre en œuvre de nouvelles. Pour les particules ultrafines, dont le diamètre est inférieur à 0,1 μm et qui sont les plus impactantes d'un point de vue sanitaire, une première campagne de mesures sera lancée grâce à un appareil spécifique permettant leur dénombrement. Par ailleurs, la CL'Air a également été l'occasion d'annoncer la mise en place d'un itinéraire de contrôle des vitesses sur l'A40 à l'automne et de faire le point sur l'avancement du plan de covoiturage et de l'étude sur les émissions de l'industrie du décolletage. Enfin, le sous-préfet a confirmé la tenue d'une nouvelle réunion publique en automne.

Prolonger le PPA qui a permis des avancées notables en 10 ans

« Il est essentiel de poursuivre le PPA qui produit des résultats très significatifs sur l'amélioration de la qualité de l'air en vallée de l'Arve. Nous voulons allier une évaluation sérieuse et demandée par tous à l'efficacité administrative en optant pour une prolongation simple », déclare ainsi Rémy Darroux, sous-préfet de Bonneville. Entre 2012 et 2020, on a ainsi pu constater une baisse de 37% des émissions de particules fines PM10, 38% de PM 2,5 et de 38% des émissions d'oxydes d'azote. Le Fonds Air Bois, mesure phare du PPA qui a fêté ses 10 ans, a permis un gain de 132 t d'émission de particules fines dont 129 t de PM2,5 et un gain attendu d'environ 165 t de PM2,5 au terme du dispositif. L'ensemble des partenaires s'accorde sur le fait qu'il est essentiel de continuer ces efforts et poursuivre ces mesures pour améliorer et pérenniser la qualité de l'air dans la vallée de l'Arve au profit de la santé de tous.

Évaluer les actions du PPA2 mises en place depuis 2019

L'évaluation du PPA2 doit être rendue pour avril 2024. En prenant comme année de référence 2018 pour comparer les résultats, l'ensemble des actions menées jusqu'à fin 2022 sauf pour le Fonds Air Bois qui sera pris en compte jusqu'à fin 2023 seront évaluées. Ces travaux permettront d'établir une cartographie des émissions ainsi que des expositions de la population aux polluants (PM10, PM2,5 et Nox). Toutes les actions ne permettent pas une quantification exacte de leurs effets mais une analyse qualitative sera également menée. « Cette évaluation nécessaire va nous permettre d'être pertinents dans nos actions futures. Nous ne nous interdisons pas d'explorer de nouvelles typologies d'actions ou d'élargir nos champs d'étude, comme nous allons le faire dès cet automne avec les particules ultrafines », précise Rémy Darroux.

Piloté par

Financé par

Co-animé par



Une première dans la vallée : mesures des PUF et du Potentiel Oxydant

Pour la première fois, ATMO va réaliser une mesure complémentaire des particules ultrafines grâce à un analyseur qui sera installée au niveau des Bossons à l'automne. Cela entre dans le cadre de mesures effectuées sur les autres polluants aux Bossons avant pendant et après la fermeture du tunnel du Mont-Blanc permettant ainsi des comparaisons entre les différentes périodes (du 11 août au 25 septembre puis du 24 novembre au 8 janvier). Ces mesures alimenteront l'étude scientifique qui sera réalisée par l'Institut des Géosciences de l'Environnement de Grenoble (IGE) avec notamment des mesures de Potentiel Oxydant -une première dans la vallée - qui analyse les effets *in vitro* des particules sur les tissus pulmonaires. « C'est une avancée qui répond à la demande très forte des associations et à l'émergence grandissante du sujet de l'impact des particules ultrafines sur la santé. Nous sommes fiers de pouvoir y contribuer sur notre territoire », déclare Éric Fournier dont la commune, Chamonix, finance l'étude de l'IGE.

Un nouveau dispositif de contrôle sur l'A40 et des dossiers qui avancent, notamment sur le covoiturage

Le sous-préfet a annoncé la mise en place d'un itinéraire de contrôle sur l'A40 entre Vougy et Sallanches. Le principe est de placer des panneaux d'avertissement de contrôle de vitesse en plusieurs points de ce secteur et un radar chantier sera positionné à différents endroits de cet itinéraire dans les deux sens de circulation. Ce dispositif devrait permettre un meilleur contrôle du respect des limitations de vitesse notamment en période hivernale. Par ailleurs, un point a été fait sur l'avancement du plan d'accompagnement et de développement de projets de covoiturage qui entre dans une deuxième phase à l'automne ainsi que sur l'étude des émissions dans l'industrie du décolletage dont les résultats complets devraient être connus en octobre.

Poursuite d'un dialogue soutenu en 2023

Enfin, Rémy Darroux a confirmé la tenue d'une nouvelle réunion publique à l'automne qui vient pérenniser ce rendez-vous des acteurs du PPA avec les citoyens et habitants de la vallée de l'Arve à la suite de celle qui s'était tenue le 12 octobre de l'année dernière. Une 8^e CL'Air se tiendra en tout début d'année prochaine.

Le PPA de la vallée de l'Arve

Le PPA est le plan d'actions piloté par l'État, et porté en partenariat avec les collectivités du territoire et les acteurs locaux pour améliorer la qualité de l'air sur le territoire de la vallée de l'Arve. Tous sont mobilisés sur cet enjeu crucial avec un objectif : réduire la pollution pour la santé de tous. Le PPA de la vallée de l'Arve décline 30 actions sur 3 sources de pollution (le secteur résidentiel, les transports et l'industrie) ainsi que sur l'économie de la ressource et la diminution des déchets, la mobilisation citoyenne et l'information. Ces actions permanentes ou temporaires sont soit réglementaires et mises en œuvre par arrêtés préfectoraux, soit volontaires, portées par l'État, les collectivités et les acteurs locaux.

Contacts presse

Bureau de la représentation et de la communication de l'État

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Ajuste

Fergus Mordacq

06.62.73.74.14
fergus.mordacq@ajuste-communication.fr